Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20221012-2022_146D-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE: FINANCES LOCALES Séance du Conseil Communautaire du 12 octobre 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE : DECISIONS

BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté

de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET:
Convention de
partenariat avec le
Centre Polyvalent
de Formation de La
Rouatière: Foire au
Gras

Présents: Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU. Gilbert COSTE. Claire DARCHY, **Javier** DE LA CASA, DEMANGEOT. Francois Elisabeth ESCAFRE. Audrey GAIANI, GIRAL, Hélène Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Frédéric JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN, Jean-Francois OURLIAC, Bruno PERLES. Henri POISSON. Jacqueline RATABOUIL. Jean-Luc SANGUESA. Raymond VELAND. Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL.

Le nombre de délégués en service est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du conseil en date du 06 octobre 2022 Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants: Gérard LAMARQUE par Jean-Luc SANGUESA, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER, Jérôme SENAL par Jean-François OURLIAC.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

<u>Procurations</u>: Robert BATIGNE à Pascal ASSEMAT, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

<u>Excusés</u>: Nicole MARTIN, Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Danielle FABRE, Alain GALINIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

PAR PUBLICATION LE

<u>Absents</u>: Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

PAR DELEGATION LE

Secrétaire de séance : Claire DARCHY.

Signature

2022-146

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035855-20221012-2022_146D-DE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre de la Foire au Gras du 4 décembre 2022, le Centre Polyvalent de Formation de La Rouatière mettra à disposition plusieurs stagiaires afin de participer à l'organisation du repas.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes versera une participation forfaitaire de 350 € au Centre Polyvalent de Formation de La Routière.

Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de signer une convention de partenariat avec le Centre Polyvalent de Formation de La Rouatière définissant les modalités d'intervention de cette dernière dans le cadre du repas de la Foire au Gras.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec le Centre Polyvalent de Formation de La Rouatière définissant les modalités d'intervention de cette dernière dans le cadre du repas de la Foire au Gras.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 octobre 2022

La Secrétaire de séance, Le Président,

Claire DARCHY Philippe GREFFIER